

MAIRIE
DE
FONTANNES
43100



Téléphone 04.71.76.42.03
Mail : mairie.fontannes@orange.fr
Site Internet : www.fontannes.fr

Madame, Monsieur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux de la Commune
de FONTANNES

A FONTANNES Le 30 Juin 2021

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à l'Espace Philippe Vignancour (Salle Polyvalente)

Le Mardi 6 Juillet 2021 à 20 Heures 30.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 – Démission d'un conseiller municipal, membre de la Commission Communale n°2 : Vie scolaire, culture, activité locale - Désignation d'un nouveau membre
- 2- Démission d'un conseiller municipal, membre de la Commission Fêtes et Cérémonies – Désignation d'un nouveau membre
- 3- Démission d'un conseiller municipal, Délégué au SICTOM Issoire-Brioude – Désignation d'un nouveau délégué
- 4- Démission d'un conseiller municipal – Délégué à la Caisse des écoles – Désignation d'un nouveau délégué
- 5- Convention d'adhésion au service Santé au Travail du Centre de Gestion de la Haute-Loire
- 6 - Personnel Communal : Contrat à durée déterminée – Accroissement temporaire d'activités – Création d'un poste d'agent technique
- 7- Personnel Communal : Contrat PEC (Parcours Emplois Compétences) Ecole-Cantine – Renouvellement
- 8- Personnel Communal : Contrat PEC – Cantine et Service technique
- 9- Personnel Communal : Contrat PEC – Cantine et Entretien des Bâtiments Communaux
- 10- Personnel Communal : Contrat à durée déterminée – Permanence Médiathèque
- 11- Subvention à l'Association des Majorettes
- 12- Remplacement des abris bus du transport scolaire : Demande d'équipement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la Commune
- 13 - Demande d'acquisition de terrain (actuellement espace vert) Rue du Parc
- 14 - Demande d'acquisition de deux places de parking sur la place de l'église, en vue de construction d'un garage
- 15- Cession de terrain par particulier à la commune, Impasse des vergers

Informations Diverses

En raison de la crise sanitaire, il est demandé à chaque Conseiller Municipal de porter un masque pendant la durée de la séance et d'apporter son propre stylo.

La salle sera installée de manière à respecter la distanciation physique de plus d'un mètre entre chaque conseiller. Du gel hydroalcoolique sera également mis à votre disposition.

L'accueil du public désirant assister à la séance du Conseil Municipal devra obligatoirement porter un masque et respecter les mesures barrières.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

 Le Maire,
M. René MARCHAUD